

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association les petits frères des Pauvres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association les petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 décrit dans le paragraphe « 3.3. Changements de méthodes comptables – Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue checkmark icon is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Estelle EVEN

**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



COMPTES

ANNUELS

au 31 décembre 2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 652 393	4 656 697	995 696	868 976
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 509 245	4 656 697	852 548	644 159
Immobilisations en cours, avances et acomptes	143 148		143 148	224 817
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 621 152	60 158 111	64 463 041	66 469 419
Terrains	479 958		479 958	479 958
Constructions, gros œuvre	57 143 318	33 899 887	23 243 432	22 950 338
Matériel & mobilier	3 915 923	2 963 378	952 545	1 030 915
Agencements, installations	23 002 845	20 280 268	2 722 577	3 616 057
Matériel de transport	2 635 070	1 781 669	853 402	496 701
Matériel de bureau & informatique	486 543	413 910	72 633	82 510
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 370 432		1 370 432	1 069 115
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	35 587 062	819 000	34 768 063	36 743 825
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	43 488 103	1 197 852	42 290 251	39 868 497
Participations	9 810 000	9 900	9 800 100	9 800 100
Autres titres immobilisés	33 279 602	1 187 952	32 091 650	29 633 398
Prêts	12 255		12 255	27 722
Autres immobilisations financières	386 246		386 246	407 278
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE - TOTAL I	173 761 648	66 012 660	107 748 988	107 206 892
CRÉANCES	39 485 356	245 669	39 239 686	35 617 757
Créances clients, usagers et comptes rattachés	927 982	20 221	907 761	1 062 036
Créances reçues par legs ou donations	30 525 869	132 471	30 393 397	25 784 730
Autres créances	7 262 989	92 976	7 170 012	8 770 992
Charges constatées d'avance	768 516		768 516	
VMP & DISPONIBILITÉS	27 995 044		27 995 044	27 608 241
Disponibilités	27 995 044		27 995 044	27 608 241
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance				663 361
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	67 480 399	245 669	67 234 730	63 889 359
Ecart de conversion actif - TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	241 242 048	66 258 329	174 983 718	171 096 251

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	37 915 569	40 185 711
Fonds propres statutaires	34 695 626	36 965 768
Fonds propres complémentaires	78 604	78 604
Ecarts de réévaluation	3 141 339	3 141 339
Réserves	36 472 067	35 814 785
Réserves pour projet de l'entité	26 466 551	25 809 269
Autres	10 005 516	10 005 516
Report à nouveau	12 489 001	11 625 770
Excédent (déficit de l'année)	2 618 241	(749 629)
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	89 494 878	86 876 637
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements	566 240	770 627
FONDS PROPRES - TOTAL I	90 061 118	87 647 264
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	57 453 004	56 041 949
Fonds dédiés	1 273 960	1 561 137
FONDS REPORTES ET DEDIES - TOTAL II	58 726 964	57 603 086
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	1 312 249	1 144 956
Provisions pour charges	1 751 396	1 183 676
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	3 063 644	2 328 632
DETTES	23 131 992	23 517 269
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 538 672	1 608 600
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 809 217	2 519 696
Dettes des legs ou donations	7 277 029	6 390 453
Dettes fiscales et sociales	6 939 655	6 458 221
Autres dettes	858 741	2 722 246
Produits constatés d'avance	2 708 677	3 818 053
DETTES - TOTAL IV	23 131 992	23 517 269
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	174 983 718	171 096 251

COMPTES DE RESULTAT

	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	379 176	395 369
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 668 943	3 511 275
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 838 242	18 080 435
Mécénats	2 325 367	2 231 650
Legs & donations	41 609 801	35 699 408
Contributions financières	1 819 485	1 344 952
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	118 641	30 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 019 800	
Utilisation des fonds dédiés	3 182 966	928 670
Autres produits	1 369 554	1 273 836
Total produits d'exploitation (I)	74 331 975	63 495 596
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	2 335 290	2 305 061
Autres achats et charges externes	20 960 301	19 684 509
Services extérieurs	9 818 618	10 264 844
Personnel extérieur	242 457	297 618
Autres services extérieurs	10 899 226	9 122 047
Aides financières	10 362 261	10 484 379
Impôts, taxes et versements assimilés	2 434 421	2 344 888
Salaires et traitements	17 949 048	16 922 672
Charges sociales	9 715 908	9 203 199
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 185 444	3 702 673
Dotations aux provisions	295 685,17	220 640
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	411 196	
Reports en fonds dédiés	2 895 790	572 864
Autres charges	1 666 883	1 317 977
Total charges d'exploitation (II)	73 212 227	66 758 862
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 119 748	(3 263 266)

	2025	2024
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	392 580	419 208
Autres intérêts et produits assimilés	380 046	415 602
Reprises sur dépréciations et provisions	943 078	635 535
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 129 366	1 417 463
Total des produits financiers (III)	2 845 070	2 887 809
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 187 952	943 078
Intérêts et charges assimilées	55 707	71 845
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)	1 243 659	1 014 923
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 601 411	1 872 886
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		1 080 227
Total des produits exceptionnels (V)		1 080 227
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		322 243
Total des Charges exceptionnelles (VI)		322 243
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		757 984
<u>Impôts sur les bénéfices</u>		
Impôts sur les bénéfices	102 918	117 233
Impôts sur les bénéfices (VIII)	102 918	117 233
Total des produits	77 177 045	67 463 632
Total des charges	74 558 805	68 213 261
EXCEDENT OU (DEFICIT)	2 618 241	(749 629)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024
Dons en nature	172 938	441 570
Prestations en nature	749 994	1 147 453
Bénévolat	66 674 361	67 819 478
Total	67 597 293	69 408 501
Dons matériels en nature	172 938	429 050
Mise à disposition gratuite de biens	21 505	43 869
Prestations en nature	21 753	100 937
Personnel bénévole	67 381 097	68 834 645
Total	67 597 293	69 408 501

Annexe aux comptes annuels

Table des matières

1	Préambule.....	1
2	Présentation de l'association et de ses activités.....	1
2.1	Présentation de l'association.....	1
2.2	Faits significatifs.....	1
2.3	Utilisation de la réserve d'aide à la personne.....	1
2.4	Aides apportées au fonds de dotation « Transmission et Fraternité ».....	2
2.5	Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres.....	2
3	Règles et méthodes comptables.....	4
3.1	Principes comptables.....	4
3.2	Evènements postérieurs à la clôture.....	4
3.3	Changements de méthodes comptables – Changement de réglementation comptable.....	4
3.4	Principales méthodes utilisées.....	4
3.4.1	Immobilisations corporelles.....	5
3.4.2	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés.....	6
3.4.3	Créances et dettes.....	6
3.4.4	Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières.....	6
3.4.5	Situation nette.....	6
3.4.6	Subventions d'investissement sur biens renouvelables.....	7
3.4.7	Indemnités de fin de carrière.....	8
4	Informations relatives au bilan.....	9
4.1	Actif.....	9
4.1.1	Tableau des immobilisations.....	9
4.1.2	Tableau des amortissements.....	9
4.1.3	Provision des legs et donations.....	9
4.1.4	Etat des créances.....	10
4.1.5	Titres et valeurs mobilières de placement.....	11
4.2	Passif.....	13
4.2.1	Variation des fonds propres.....	13
4.2.2	Suivi des fonds dédiés (en euros).....	15
4.2.3	Tableau des provisions pour risques et charges et tableau des fonds reportés.....	16
4.2.4	Etat des dettes.....	17
4.2.5	Détail des charges à payer et produits à recevoir.....	18
4.2.6	Produits et charges des legs et donations.....	19

5	Autres informations	20
5.1.1	Contributions volontaires en nature.....	20
5.1.2	Dons en nature	20
5.1.3	Engagements hors bilan.....	20
5.2	Effectif salarié	21
5.3	Honoraires du commissaire aux comptes	21
5.4	Information sur les rémunérations des dirigeants	21
5.5	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (version synthétique)	21
5.6	Compte de résultat par origine et destination (en Euros).....	24
5.7	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros).....	25

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : **174 983 718** €
- Total des charges au compte de résultat : **74 558 805** €
- Résultat de l'exercice : **2 618 241** €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont les plus significatives pour l'obtention d'une l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITES

2.1 Présentation de l'association

L'Association Petits Frères des Pauvres, régie par la loi du 1er Juillet 1901, constituée le 13 Avril 1946, a pour objet « **d'aider et de servir, dans un esprit de gratuité les Pauvres et par priorité les personnes âgées, isolées, démunies, infirmes ou impotentes, par des moyens et dans des conditions appropriées à chacune d'elles** ». (Art. 1.01 des statuts).

Par décret en forme de règlement d'administration publique en date du 21 Août 1981, l'Association a obtenu la **Reconnaissance d'Utilité Publique**.

L'Association est composée de 13 Fraternités régionales et leurs équipes d'action, soutenues par les équipes du siège. Chaque équipe d'action des Petits Frères des Pauvres, composée de bénévoles et soutenue par des salariés, met en œuvre le projet associatif et constitue un projet d'équipe.

Le financement de l'Association repose principalement sur la générosité du public, à travers les legs et les dons. Il se diversifie en donnant une place croissante aux subventions publiques et aux financements privés apportés par des fondations et entreprises.

2.2 Faits significatifs

Néant

2.3 Utilisation de la réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée par décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 1998, et a été dotée jusqu'à l'AG du 17 juin 2023 pour un montant total de 16 362 K€.

Depuis sa constitution, les dépenses faites au titre de cette réserve dans le courant d'une année (N) sont reprises l'année suivante (N+1), sur la réserve. En 2011, cependant, les aides aux personnes accompagnées ont été financées par une campagne spécifique de recherche de dons.

Au 31 décembre 2025, il restait au compte de la réserve d'aide à la personne un montant de 4 807 k€..

Il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas utiliser la réserve au titre de cet exercice.

Utilisation de la réserve en k€	Utilisations			Solde de la réserve
	des années précédentes de 1999 à 2025	de l'année 2025	Total de l'utilisation de cette réserve	
Utilisations				
- Aides en hébergement collectif	8 272	0	8 272	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité	3 283	0	3 283	
Total utilisations	11 555	0	11 555	
- Dotations à la réserve d'aide à la personne votées lors des AG du 20/06/1998 à celle du 17/06/2023				16 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				(11 555)
- Solde de la réserve 31/12/2022				4 807
- Affectations des dépenses 2023 lors de la prochaine AG du 15 juin 2024				0
- Solde de la réserve restant disponible après affectation				4 807

2.4 Aides apportées au fonds de dotation « Transmission et Fraternité »

Ce Fonds de dotation a été créé en 2011 pour recevoir les legs de personnes accompagnées par l'Association et dont elle refuse par déontologie de bénéficier. Depuis le 01/01/2012, ces legs figurent au compte de résultat, et ont représenté en 2025 :

- Montant reçu et comptabilisé en produit d'exploitation :	844 305	€
- Frais de traitement de dossier, calculés de façon forfaitaire, et comptabilisés en charges :	84 219	€
- Frais de succession :		€
- Montant net versé au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité » et comptabilisé en charge d'exploitation :	760 086	€

2.5 Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Champ Marie (intermédiation locative en faveur de personnes en situation de précarité)
- Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)
- Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres

- SCI Armand Marquiset, qui est propriétaire et gère le lieu d'accueil et d'animation national (LAAN ou 19|46)

Au 31 décembre 2025, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

ENTITES	STATUTS			CONVENTIONS			FINANCE- MENTS	DONNES FINANCIERES	
	Membres PFP de droit à l'organe dirigeant	Accord PFP pour approbation & modif. statuts	Dévolution patrimoniale	Convention signée	Personnel mis à disposition	Mise à disposition locaux	Dotations K€	Total Bilan K€	Résultat K€
Fondation Petits Frères des Pauvres	6		PFP	OUI	NON	NON	---	218 431	4 099
PFP-AGE	9	OUI	PFP	OUI	OUI	OUI	7 553	8 806	-1 668
SCI Armand Marquiset	2 associés	OUI	PFP		NON	---	---	32 640	266

Les administrateurs visés par ces conventions sont les suivants :

Fondation Petits Frères des Pauvres : Anne-Marie Moriquand et Alain Villez

PFP – AGE : Anne Généau, Martine Roth, Alain Villez

SCI A. Marquiset : les 2 associés sont la Fondation des Petits Frères des Pauvres et l'Association des Petits Frères des Pauvres

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et :

- des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant en coordination le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général et le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, en tenant compte de l'ensemble des règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées ;

Les états financiers annuels 2025 sont présentés tels qu'arrêtés, certifiés et publiés conformément aux textes susvisés. Ils comprennent un bilan (situation patrimoniale), un compte de résultat et une annexe, incluant un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ainsi qu'un Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER).

L'exercice comptable s'est étendu sur douze mois, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts résultant de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 décrits ci-dessous,
- indépendance des exercices.

3.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'affecter la situation financière ou le patrimoine de l'association n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

3.3 Changements de méthodes comptables – Changement de réglementation comptable

Les dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 s'appliquent à compter de leur exercice de première application obligatoire, soit l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Ces règlements entraînent notamment :

- une modernisation de la présentation des états financiers ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel.

Conformément aux nouvelles dispositions du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend désormais les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi que les autres éléments expressément prévus par les textes comptables.

La présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de l'association ne subit pas de modification du fait de l'application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03. Les comptes comparatifs n'ont pas fait l'objet d'un retraitement rétrospectif.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative sur le résultat net ni sur les fonds propres de l'Association. »

3.4 Principales méthodes utilisées

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

3.4.1.1 Valeurs brutes

Les immobilisations sont comptabilisées sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 1 000 € hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique des fonds propres. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

Application de l'approche par composant

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06, repris par le règlement ANC 2014.03, relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

Pour les bâtiments : six composants :

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

Pour les locaux à l'intérieur d'immeubles collectifs (notamment les locaux des fraternités) : deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

3.4.1.2 Amortissements

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments de patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

Taux appliqués

Immobilisations incorporelles

Caveaux et concessions : amortissements suivant le nombre de places occupées.

Logiciels : soit 5 ans, soit 3 ans

Immobilisations corporelles

Terrains : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

Immeubles :

Amortissement des structures :

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, la valeur réelle étant estimée supérieure à la valeur historique.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée (bail à construction).

Amortissement des composants :

Les durées d'amortissement sont différenciées de la manière suivante :

- Ravalement, menuiserie extérieure : 15 ans
- Chauffage : 15 ans

- Toiture, étanchéité : 25 ans
- Ascenseurs : 20 ans
- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans

Autres Immobilisations corporelles :

- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans
- Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: 10 ou 20 ans
- Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : 10 ans
(Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)
- Matériels de bureau : 5 ans
- Matériels de transport : 4 ans

Mode d'amortissement : linéaire

Les amortissements sont calculés au prorata temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés :

- Les biens reçus en legs et donations par l'Association au cours de l'exercice sont portés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration.
- Ils sont comptabilisés en immobilisation si leur nature le justifie, sans pour autant être amortis. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant en cas de perte de valeur.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en « dettes des legs et donations », également lors de l'acceptation. Elles sont éventuellement réévaluées pendant la durée de traitement du dossier, sur la base des relevés fournis par les études de notaires.

3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les supports de placement selon leur horizon de placement : ils sont immobilisés s'ils sont détenus pour une gestion à long terme, et ne le sont pas pour un horizon plus court. Les livrets de placement servant au financement des dépenses courantes sont, eux, comptabilisés en disponibilités. Les placements financiers sont distingués selon la nature du placement.

Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins-value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

3.4.5 Situation nette

Les comptes de *fonds propres, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

L'assemblée générale du 24 juin 2017 a décidé de restructurer les fonds propres de la façon suivante :

3.4.5.1 Les fonds propres sans droits de reprise

- Valeur d'origine de l'immobilier

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre.

- Valeur d'origine des titres de la dotation

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

3.4.5.2 Ecart de réévaluation libre de l'immobilier

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

3.4.5.3 Les réserves

Les réserves de développement peuvent être dotées par décision d'AG.

- Réserve de développement France

Cette réserve est utilisée pour l'absorption des déficits, dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve de développement international

Cette réserve est destinée à financer des dépenses hors de France, notamment des opérations de collecte de fonds.

- Réserve d'investissement

Cette réserve est destinée à financer l'acquisition d'immobilisations dans le cadre du développement de l'association.

- Réserve d'aide à la personne

Cette réserve a été constituée en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

- Réserve de sécurité

Cette réserve est destinée à faire face à des événements qui affecteraient ponctuellement la collecte de fonds : grève de la poste, crise politique

3.4.5.4 Report à nouveau

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu d'affectation particulière.

3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

A partir de l'exercice 2020, en application du règlement 2018-06 de l'ANC, elles sont amorties au rythme du bien financé.

Le principe retenu par l'Association est la détermination d'une durée moyenne d'amortissement pour chacun des bâtiments détenus. Cette durée est calculée en divisant la valeur brute de tous les composants non-amortis d'un bâtiment par la valeur de la dernière annuité d'amortissement, tous composants confondus. Elle est ensuite appliquée pour amortir les subventions d'investissement se rapportant au bâtiment.

Les reprises correspondant à l'amortissement au titre de l'exercice clôturé sont constatées soit en compte 78952000 – *Reprise de fonds dédiés sur financements privés d'investissement* pour les contributions financières reçues d'entités privées, soit en compte 77700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat* pour les subventions d'investissement reçues d'entités publiques.

A compter de l'exercice 2025, conformément aux règlement ANC 2022-06 et 2023-03, le compte 77700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat* a été modifié par le compte 74700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat de l'exercice* pour ne plus être en produit exceptionnel.

3.4.7 Indemnités de fin de carrière

Droits acquis au départ à la retraite des salariés 1 094 733 €

Hypothèses de calcul :

- Calcul sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux d'actualisation à 12 ans : 3,96%
- Taux de charges patronales : 59.06%
- Age légal de départ à la retraite : 64 ans
- Droits acquis à la retraite : 1/8 de mois par année d'ancienneté, limité à 6 mois
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de fidélité du personnel :

Moins de 25 ans : 32.44%	De 25 à 29 ans : 44.79%	De 30 à 34 ans : 56.54%
De 35 à 39 ans : 67,92%	De 40 à 44 ans : 79.05%	De 45 à 49 ans : 89.35%
De 50 à 54 ans : 95,78%	De 55 à 59 ans : 98.71%	De 60 à 63 ans : 99,50%
64 ans : 99,90%	65 ans et plus : 100,00%	

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS					
	Immobilisations en début d'exercice 31/12/2024	Mouvements de l'exercice 2025			Immobilisations en fin d'exercice 31/12/2025
		Achats, Entrées	Ventes, Sorties	Reclassements	
Immobilisations incorporelles	4 993 616	523 621	(7 992)		5 509 245
Immobilisations incorporelles en cours	224 817	425 945	(507 614)		143 148
Terrains	479 958	0			479 958
Constructions, gros œuvre	54 704 259	3 049 919	(610 860)		57 143 318
Autres immobilisations	29 815 875	928 412	(703 906)		30 040 381
Immobilisations corporelles en cours	1 069 115	3 403 256	(3 101 938)		1 370 432
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 239 932	15 756 230	(17 409 100)		35 587 062
Immobilisations financières	40 821 475	11 066 142	(8 399 515)		43 488 103
TOTAUX	169 349 046	35 153 526	(30 740 925)		173 761 648

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS					
	Méthodes et durées d'amortissement	Amortissements en début d'exercice 31/12/2024	Mouvements de l'exercice 2025		Amortissements en fin d'exercice 31/12/2025
			Dotations	Reprises	
Amortissements immobilisations incorporelles	Voir 3.4.1.2.	4 349 457	315 233	(7 992)	4 656 697
Amortissements immobilisations ensembles immobiliers		31 753 920	2 463 355	(317 389)	33 899 887
Amortissements immobilisations autres		24 589 693	1 552 988	(703 456)	25 439 224
TOTAUX		60 693 069	4 331 575	(1 028 837)	63 995 808

4.1.3 Provision des legs et donations

PROVISIONS DES LEGS ET DONATIONS (immobilisations)					
	Provisions en début d'exercice 31/12/2024	Mouvements de l'exercice 2025			Provisions en fin d'exercice 31/12/2025
		Dotations	Reprises	Reclassements	
Prov. pour dépréciation et contentieux /Legs et donations	496 107	490 309	(167 417)		819 000
TOTAUX	496 107	490 309	(167 417)		819 000

4.1.4 Etat des créances

	Montant brut au 31/12/2025	A moins d'un an	A plus d'un an
<u>De l'actif immobilisé</u>			-
Prêts	12 255	12 255	
Dépôts & cautionnements	278 299		278 299
<u>De l'actif circulant</u>			
- Usagers & comptes rattachés	927 982	927 982	
- Créances reçues par legs ou donations	30 525 869	30 525 869	
Autres créances	7 262 989	7 262 989	
Créances fiscales et sociales			
Comptes courants	2 131 500	2 131 500	
Subventions à recevoir	3 070 818	3 070 818	
Autres créances	1 297 509	1 297 509	
Produits à recevoir	763 162	763 162	
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	768 516	768 516	
TOTAL	39 775 910	39 497 611	278 299

4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement

1) MOUVEMENTS DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DE L'ANNEE								
VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS/MOINS VALEES REALISEES & PRODUITS FINANCIERS		
	Titres & VMP en début d'exercice 31/12/2024	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan			Titres & VMP en fin d'exercice 31/12/2025	Plus & moins values	Produits financiers	Total 2025
		Souscriptions 2025	Ventes, Sorties 2025	Reclassements				
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
Participations	9 810 000				9 810 000			
	9 810 000				9 810 000			
Titres stables								
- Autres titres stables	30 576 476	10 910 029	(8 206 904)		33 279 602	(1 187 952)		(1 187 952)
	30 576 476	10 910 029	(8 206 904)		33 279 602	(1 187 952)		(1 187 952)
	40 386 476	10 910 029	(8 206 904)		43 089 602			
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES								
Comptes sur livret								
- Livret Société Générale	5 214 392	8 079 513	(10 700 000)		2 593 905		79 513	79 513
- Livrets CIC	2 036 849	2 547 718	(1 530 000)		3 054 567		47 718	47 718
- SICAV et autres	15 054 145	772 768	(761 198)		15 065 715			
	22 305 386	11 399 999	(12 991 198)		20 714 187		127 231	127 231
	62 691 862	22 310 028	(21 198 101)		63 803 789	(1 187 952)	127 231	(1 060 721)

DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE

VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						PLUS & MOINS VALEURS LATENTES au 31/12/2025		INTERETS COURUS compta- bilisés au 31/12/2025
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP...) Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		Plus values non compta- bilisées au 31/12/2025	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2025	
	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2025	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2025	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2025	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2025	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2025	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2025			
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS									
FINANCIERES									
Participations	9 810 000	9 800 100			9 810 000	9 800 100		(9 900)	
Titres stables	33 279 602	34 703 797			33 279 602	34 703 797		(1 187 952)	
	43 089 602	44 503 897			43 089 602	44 503 897		(1 197 852)	
TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES									
Comptes sur livret et SICAV			20 714 187	21 985 389	20 714 187	21 985 389			
			20 714 187	21 985 389	63 803 789	66 489 286		(1 197 852)	

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

	31/12/2024		31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise - Reprise écart de réévaluation libre de l'immobilier - Reprise valeur d'origine de l'immobilier	40 185 711	(2 270 142) (2 270 142)	37 915 569
Réserves Autres réserves Délibération de l'AG du - Dotations aux réserves - Reprises sur les réserves - Utilisation de la réserve d'aide à la personne	35 814 785	2 270 142 (1 612 860) 657 282	36 472 067
Report à nouveau - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	11 625 770	1 612 860 (749 629) 863 231	12 489 001
Excédent (déficit) de l'année Délibération de l'AG du - Affectation du résultat N-1 - Excédent ou déficit N	(749 629)	749 629 2 618 241 3 367 870	2 618 241
Subventions d'investissement - Augmentations de l'exercice - Reprises de l'exercice	770 627	47 000 (251 388) (204 388)	566 240
	87 647 264	2 413 854	90 061 118

	Fonds propres fin d'exercice 31/12/2024	Affectations du résultat selon la délibération de l'AG du				Autres mouvements				Fonds propres fin d'exercice 31/12/2025
		14/06/2025								
		Dotations de réserves	Dont Générosité du Public	Reprises de réserves	Dont Générosité du Public	Augmentations	Dont Générosité du Public	Diminutions	Dont Générosité du Public	
Fonds propres (sans droit de reprise)										
Valeur d'origine de l'immobilier	36 965 768			(2 270 142)	(1 990 915)					34 695 626
Ecart de réévaluation libre de l'immobilier	3 141 339									3 141 339
Valeur d'origine des titres de la dotation	16 729									16 729
Apports sans droit de reprise	61 875									61 875
Total fonds propres sans droit de reprise	40 185 711			(2 270 142)	(1 990 915)					37 915 569
Réserves										
Réserve d'investissement	10 000 000	2 270 142	1 990 915	(1 612 860)	(1 414 478)					10 657 282
Réserve de développement France	11 583 139									11 583 139
Réserve de développement International	813 319									813 319
Réserve de sécurité	5 198 823									5 198 823
Réserve de dévt des ressources, territoires & innovation	3 412 811									3 412 811
Réserve d'aide à la personne	4 806 693									4 806 693
Total réserves	35 814 785	2 270 142	1 990 915	(1 612 860)	(1 414 478)					36 472 067
Subventions d'investissement	770 627									566 240
Nouvelles subventions reçues						47 000				
Amortissements inscrits au compte de résultat								(251 388)		
Total subventions d'investissement	770 627					47 000		(251 388)		566 240
Total avant report à nouveau	76 771 123	2 270 142	1 990 915	(3 883 002)	(3 405 393)	47 000		(251 388)		74 953 875
Report à nouveau	11 625 770									12 489 001
Affectation de résultat de l'année précédente				(749 629)						
Autres affectations décidées lors de l'AG		1 612 860								
Reprises décidées lors de l'AG				(749 629)						
Total avant résultat	88 396 893	1 612 860		(749 629)						87 442 877
Résultat année précédente	(749 629)			749 629						
Résultat de l'année						2 618 241				2 618 241
Total	87 647 264	3 883 002	1 990 915	(3 883 002)	(3 405 393)	2 665 241		(251 388)		90 061 118

4.2.2 Suivi des fonds dédiés (en euros)

Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	Fonds à engager au début de l'exercice A 31/12/2024	Reclassements 2025	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées B 2025	Utilisations en cours d'exercice C 2025	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A+B-C 31/12/2025
Ressources							
Financements privés et subventions							
Financements d'investissements privés			1 369 632		23 000	(351 500)	1 041 132
Sous-total			1 369 632		23 000	(351 500)	1 041 132
Autres fonds dédiés							
Legs Brigaux affecté à Tours	2023	272 411	191 505			(43 148)	148 357
Legs Le Cam affecté à Ivry sur Seine	2025	197 331			197 331	(112 860)	84 471
Legs Schwatz affecté à Fraternité Hauts de France	2025	18 613			18 613	(18 613)	-
Legs Mazauric affecté à Fraternité Auvergne Rhône Alpes	2025	2 656 846			2 656 846	(2 656 846)	-
Sous-total		3 145 201	191 505		2 872 790	(2 831 467)	232 828
TOTAL		3 145 201	1 561 137		2 895 790	(3 182 967)	1 273 960

4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges et tableau des fonds reportés

	Provisions en début d'exercice 31/12/2024	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2025
		Dotations 2025	Reprises Utilisées Non-utilisées		
Provisions pour risques & charges	-	-	-	-	-
	2 328 632	965 178	(32 265)	(197 900)	3 063 644
Prov. pour risques	1 144 956	268 855	-	(101 562)	1 312 249
Prov. pour réalisation / legs & donations	73 286	585 342	(1 965)	-	656 663
Prov. pour indemnités de fin de carrière	1 110 390	110 981	(30 300)	(96 338)	1 094 733
Provisions pour dépréciations					
Prov. dépréciation et contentieux des legs (créances)	132 471				132 471
-					
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	952 978	1 187 952		(943 078)	1 197 852
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900				9 900
Prov. dépréciation autres titres	943 078	1 187 952		(943 078)	1 187 952
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	66 146	26 830			92 976
Prov. dépréciation cptes débiteurs					
Prov. dépréciation cptes personnes suivies					-
Prov. dépréciation cptes sociaux	66 146	26 830			92 976
	3 480 227	2 179 960	(32 265)	(1 140 979)	4 486 944

	Provisions en début d'exercice 31/12/2024	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2025
		Dotations 2025	Reprises 2025	Reclassements 2025	
Fonds reportés	-	-	-	-	-
	56 041 949	22 398 534	(20 971 462)	(16 017)	57 453 004
Fonds reportés liés aux legs et donations	56 041 949	22 398 534	(20 971 462)	(16 017)	57 453 004
	56 041 949	22 398 534	(20 971 462)	(16 017)	57 453 004

4.2.4 Etat des dettes

	Montant brut au 31/12/2025	A moins d'un an	A plus d'un an	Plus de 5 ans
	-		-	
Fonds reportés sur legs	57 453 004	57 453 004		
Fonds dédiés	1 273 960	1 273 960		
	-			
Emprunts auprès des étabts de crédit	1 530 915	72 546	290 184	1 168 185
Banques créditrices	7 757	7 757		
Fournisseurs & comptes rattachés	3 809 217	3 809 217		
Dettes des legs et donations	7 277 029	7 277 029		
Dettes sociales & fiscales	6 939 655	6 939 655		
Autres dettes diverses				
Dettes diverses	790 178	790 178		
Charges à payer	68 563	68 563		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	2 708 677	2 708 677		
	81 858 956	80 400 587	290 184	1 168 185

4.2.5 Détail des charges à payer et produits à recevoir

<u>Détail des charges à payer</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
Fournisseurs - Factures non parvenues	516 098
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
Provision pour congés payés	1 391 404
- Provision charges sociales sur congés payés	821 763
- Provision pour droits acquis épargne temps	1 061 235
- Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	626 765
- Caisses de retraite, prévoyance, mutuelle	789 445
- URSSAF	1 142 139
- Autres dettes fiscales et sociales	1 106 903
<u>Charges à payer</u>	
Charges à payer	68 563

<u>Détail des produits à recevoir</u>	
<u>Fournisseurs</u>	
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	3 390
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	
- Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie	364 402
- Personnel : Produits à recevoir	62 445
<u>Produits à recevoir</u>	
- Produits à recevoir	763 161

4.2.6 Produits et charges des legs et donations

PRODUITS ISSUS DES LEGS :

VNC IMMO.RECUES DESTINEES A ETRE CEDEES	0
DOT. PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	-952 340
REPORTS EN FONDS REPORTEES	-22 398 534
REALISATION DES ASSURANCES VIE	12 210 339
VENTES IMMOBILIERES	10 401 460
VENTES TITRES	16 362 276
REALISATION LIQUIDITES & OR	2 704 822
VENTES MOBILIERES	77 050
REVENUS BIENS IMMOBILIERS RECUS PAR LEGS	245 475
REVENUS TITRES RECUS PAR LEGS	59 115
AUTRES REVENUS DIVERS	20 165
LEGS BRUTS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & AUX EAT ASSO.	844 305
PRODUITS CESSIONS IMMO.RECUS DESTINES A ETRE CEDES	0
REPRISES PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	500 750
UTILISATIONS DES FONDS REPORTEES	20 971 462
TRANSFERTS CHARGES LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & EAT ASSO.	0
TOTAL PRODUITS	41 046 344

CHARGES DE REALISATION DES LEGS :

HONORAIRES AVOCATS	27 721
HONORAIRES NOTAIRES & GENEALOGISTES	600 641
HONORAIRES EXPERTS	31 852
FRAIS ENERGIES	5 967
FRAIS LOCATIONS	5 446
CHARGES LOCATIVES, DE COPRO.& ASSURANCES	211 554
FRAIS D'ENTRETIEN SEPULTURES	29 168
FRAIS D'ENTRETIENS DIVERS	77 990
IMPOTS & TAXES	218 290
CHARGES DE SUCCESSIONS	585 861
FRAIS DES VENTES FAITES PAR LE GARDE MEUBLE	102 544
FRAIS TRAITEMENT LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	43 109
FRAIS SUCCESSIONS LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	0
TOTAL CHARGES	1 940 143

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 66,7 M€.

Elles se composent principalement de 2 039 595 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 32,69 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

5.1.2 Dons en nature

Néant

5.1.3 Engagements hors bilan

5.1.3.1 Mont-Evray

L'Association PFP a signé en 1993 un bail à construction d'une durée de 50 ans, et a fait construire des bâtiments qui seront transférés au propriétaire du terrain au terme du bail.

5.1.3.2 SCI A. Marquiset

L'Association PFP s'est portée caution jusqu'au 30 janvier 2037 auprès de la Société Générale pour garantir un prêt de 8 692 608,28 €, au taux de 1,25 % l'an. Le montant de l'engagement est limité à un montant de 6 500 000 €, incluant principal et intérêts, frais et accessoires, l'indemnité de résiliation si elle est prévue au contrat ou la soulte actuarielle due par le client.

5.2 Effectif salarié

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Employés, techniciens, AM	253
Cadres	153
	406

5.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 82 800 € TTC (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

Honoraires afférents à la certification des comptes	82 800
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	NA
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	3 000
Total	85 800

5.4 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

La somme des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés de l'Association s'élève à 339 209 €. Les dirigeants membres du Conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

5.5 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger (version synthétique)

Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité.

Pays	Montant
ALGERIE	16
ALLEMAGNE	9 503
ANDORRE	160
ANTIGUA ET BARBUDA	10
AUSTRALIE	144
AUTRICHE	1 227
BELGIQUE	958 475
BRESIL	100
BULGARIE	100
CANADA	962
CHILI	107
CHINE	181

CHYPRE	32
CROATIE	107
DANEMARK	60
DJIBOUTI	859
EMIRATS ARABES UNIS	5 126
ESPAGNE	3 544
ETATS UNIS D'AMERIQUE	14 244
FINLANDE	40
GUADELOUPE	50
HONGRIE	80
IRLANDE	772
ISRAEL	144
ITALIE	101 757
JAPON	55
JERSEY	103
KENYA	107
KOWEIT	125
LIBAN	240
LIECHTENSTEIN	30 000
LUXEMBOURG	13 594
MAROC	434
MONACO	9 287
NORVEGE	100
NOUVELLE CALEDONIE	1 303
PAYS-BAS	1 510
POLOGNE	550
POLYNESIE FRANCAISE	1 873
PORTUGAL	1 296
REUNION	180
ROYAUME UNI	32 879
SAINT MARTIN	180
SAINT PIERRE ET MIQUELON	193
SINGAPOUR	357
SLOVAQUIE	200
SUEDE	846
SUISSE	83 615
TAIWAN	3 696
TCHAD	282
TCHEQUIE	21
TUNISIE	156
Total général	1 280 983

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'Association PFP doit établir en application de l'article 434-3 est mise

à disposition du public au siège de l'Association, situé 19,
Cité Voltaire 75011 PARIS.

** Par ailleurs, l'Association PFP avait signé avant 2025
des conventions avec un mécène en Belgique. Il a été
encaissé un montant de 936 393 Eur sur l'exercice 2025.
Ce montant est donc mentionné dans l'EAR.

5.6 Compte de résultat par origine et destination (en Euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	18 838 242	18 838 242	18 080 435	18 080 435
- Legs, donations et assurances-vie	41 609 801	41 609 801	35 699 408	35 699 408
- Mécénat	2 325 367	2 325 367	2 231 650	2 231 650
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 889 772	2 889 772	3 350 897	3 350 897
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 819 485		1 344 952	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 369 554		1 364 670	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 668 943		3 511 275	
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 061 719	943 078	635 535	635 535
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 182 966	3 182 966	928 670	928 670
TOTAL	76 765 850	69 789 226	67 147 494	60 926 596
CHARGES PAR DESTINATION				
1 MISSIONS SOCIALES	49 627 727	43 455 543	48 122 756	42 523 948
1.1 REALISEES EN FRANCE				
- Actions réalisées par l'organisme	42 738 606	37 423 220	41 417 507	36 598 817
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	6 783 943	5 940 226	6 572 249	5 807 605
1.2 REALISEES A L'ETRANGER				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	105 178	92 097	133 000	117 526
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	12 955 571	12 955 571	11 628 563	11 628 563
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	7 081 966	6 396 168	6 291 989	5 669 899
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 483 637	1 187 952	1 163 718	943 078
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	102 918		117 233	
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 895 790	2 895 790	572 864	572 864
TOTAL	74 147 609	66 891 023	67 897 123	61 338 352
EXCEDENT OU DEFICIT	2 618 241	2 898 203	-749 629	-411 756

5.7 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (en Euros)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 MISSIONS SOCIALES			1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 REALISEES EN FRANCE			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	37 423 220	36 598 817	1,2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	5 940 226	5 807 605	- Dons manuels	18 838 242	18 080 435
			- Legs, donations et assurances vie	41 609 801	35 699 408
1.2 REALISEES A L'ETRANGER			- Mécénat	2 325 367	2 231 650
- Actions réalisées par l'organisme			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 889 772	3 350 897
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	92 097	117 526			
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	12 955 571	11 628 563			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources					
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6 396 168	5 669 899			
TOTAL DES EMPLOIS	62 807 282	59 822 410	TOTAL DES RESSOURCES	65 663 182	59 362 390
4 Dotations aux provisions et dépréciations	1 187 952	943 078	2 Reprises sur provisions et dépréciations	943 078	635 535
5 Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 895 790	572 864	3 Utilisation des fonds dédiés antérieurs	3 182 966	928 670
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 898 203		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		411 756
TOTAL	69 789 226	61 338 352	TOTAL	69 789 226	61 338 352

	Exercice 2025	Exercice 2024
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	48 264 866	46 932 500
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 898 203	-411 756
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-82 205	1 744 122
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	51 080 864	48 264 866

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	Exercice 2025	Exercice 2024
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	67 597 293	69 408 501	Bénévolat	66 674 361	68 834 645
1.2 Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	749 994	144 806
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	172 938	429 050
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	67 597 293	69 408 501	TOTAL	67 597 293	69 408 501

Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination CROD

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) ont été établis selon le règlement 2020-08.

1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

A) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice représente les fonds collectés auprès du public non encore utilisés, y compris les fonds propres, ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années.

Outre le changement de présentation des rubriques du CER, l'application du règlement 2018-06 a entraîné un recalcul du solde d'ouverture au 01 janvier 2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Le calcul de ce solde d'ouverture se décomposait comme suit :

Fonds propres au 31/12/2019	78 834 014 (A)
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes au 31/12/2019	43 594 781
Participation SCI Armand Marquiset	9 807 470
Total	53 402 251 (B)
Legs en cours de réalisation	3 209 416 ©
Disponible (A) - (B) + ©	28 641 179
Nouveau T1 = disponible X taux de GP	26 884 608

Ce « disponible » a été multiplié par le taux moyen de générosité du public (GP) dans le total des ressources de l'Association, pour les exercices allant de 2015 à 2019, soit 93,9%.

Solde de GP = « disponible » X taux de GP = **26 884 608 €**.

B) L'affectation par emplois des ressources collectées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)

Les ressources collectées liées à la générosité du public consommées sur l'exercice sont affectées par itérations :

Les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont :

- D'abord financés par les ressources autres que celles liées à la générosité du public. Les excédents de ces ressources n'étant pas reportables sur l'exercice suivant, ce sont en priorité ces ressources qui financent les emplois de l'année.

- Puis le solde restant est financé par la générosité du public (générosité du public de l'année + le solde restant de la générosité du public non utilisé à la fin de l'exercice précédent).

- Ensuite l'investissement net de l'exercice est lui aussi financé par la générosité du public. S'il y a désinvestissement net, le montant correspondant augmente le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice.

- Le montant maximal disponible pour le financement des emplois est la somme des ressources collectées auprès du public de l'année + le solde de l'année antérieure de ces ressources non utilisées les années précédentes.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions et concours publics reçus, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en séjours de vacances.

- Le solde est financé par les ressources liées à la générosité du public.

En 2025, 88 % des missions sociales sont financées par les ressources liées à la générosité du public.

Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par les ressources liées à la générosité du public.

Enfin, les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2025, 90 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.

C) Les investissements nets liés à la générosité du public sont ceux qui ne sont pas financés par les subventions et contributions financières.

Pour les investissements :

Les acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par la générosité du public sont constituées des :

- Immobilisations acquises et comptabilisées dans l'année.
- Immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours dans l'année.
- Diminution des immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours de l'année précédente (Ces immobilisations ayant déjà été financées par la générosité du public l'année précédente)
- Diminution du montant des subventions et financements privés d'investissement encaissés dans l'année.

Le solde des ressources liées à la générosité du public de l'année, auquel s'ajoute le solde de ces ressources non utilisées les années précédentes est en priorité utilisé pour le financement :

- En premier les missions sociales,
- En deuxième les frais de recherches de fonds,
- En troisième les frais de fonctionnement,
- Et enfin, en quatrième l'investissement net de l'exercice.

Ces investissements sont diminués du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

D) Le total des emplois financés par des ressources collectées liées à la générosité du public représente la somme des éléments ci-dessus **(B + C)**

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés) correspond au report initial **(A)** auquel on rajoute les ressources collectées liées à la générosité du public au cours de l'exercice et duquel on déduit les emplois de l'année **(D)**.

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public :

Il s'agit des : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité régionale ou au siège, ainsi que du mécénat.

Le mécénat est composé de fonds apportés sans contrepartie par des entités privées (entreprises et fondation). En est exclue la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation abritante et fondations abritées), dont la gouvernance, l'objet social et les actions ont des liens forts et historiques avec ceux de l'Association.

Les autres produits liés à la générosité du public sont composés de ventes de biens mobiliers et objets reçus au titre de dons, legs ou donations, des produits financiers, **et des plus-values de cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public (art 432-7 du règlement ANC 2018-06)**. Ces dernières induisent une différence entre le total des charges et des produits figurant au compte de résultat et celui figurant au CROD pour un montant de 65 644 euros.

2.2) Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources apportées par des entités privées, hors celles qui sont mentionnées dans le paragraphe 2.1 ci-dessus. Elles comprennent donc les financements provenant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Les autres produits liés non liés à la générosité du public sont composés de :

- Participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou participations diverses
- Produits et remboursements divers
- Produits financiers
- Produits exceptionnels, hors produits nets des cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des financements d'origine publique, apportés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entités de droit public.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité régionale à l'origine de la dépense (périmètre de responsabilité budgétaire) d'une part et la finalité de la dépense (mission sociale, recherche de fonds, frais de fonctionnement ...) d'autre part.

3.1.1.1) Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata du temps estimé de chaque équipe dans le domaine concerné. Ces ventilations sont globales pour l'ensemble des fraternités régionales, et pour chacun des départements du siège.

	Accompagner	Agir collectivement	Témoigner alerter	Recherche de fonds	Communication	Fonctionnement
Fraternités régionales	50%	38%	2%	2%	0%	8%
Siège	10%	35%	2%	24%	4%	25%
Global	36%	37%	2%	10%	1%	14%

3.1.1.2) Les autres charges sont imputées soit :

- Directement selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes
- Indirectement au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité régionale concernée.

3.1.1.3) Les dotations aux amortissements sont affectées de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements concernant plusieurs fraternités régionales peuvent être répartis via une clé de répartition.

3.1.1.4) Le financement apporté à PFP-AGE est ventilé entre missions sociales et fonctionnement, d'après la comptabilité analytique de PFP-AGE.

3.1.1.5) Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des PFP sont affectées aux missions sociales réalisées à l'étranger.

3.1.1.6) Les charges directes et indirectes de communication

- Se rapportant aux missions sociales, en particulier aux actions de « témoigner, alerter », sont affectées aux missions sociales
- Se rapportant à la communication institutionnelle sont affectées au fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

3.2.1.1) Accueillir, orienter, aller vers :

Premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées.

3.2.1.2) Visites, rencontres :

Visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

3.2.1.3) Noël et les animations collectives :

Réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée.

3.2.1.4) Vacances :

Séjours de plus de deux jours et mini-séjours : charges directes ou indirectes ainsi que de la quote-part du financement apporté à PFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux dans les maisons de vacances.

3.2.1.5) Aide aux personnes :

Aides au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut les aides versées au titre de la « Réserve d'Aide à la Personne ».

3.2.1.6) Hébergement :

Hébergement hors aides aux personnes, notamment le financement des hébergements transitoires et temporaires au travers d'une quote-part du financement apporté à PFP-AGE.

3.2.1.7) Loger :

Logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

3.2.2.1) Soutenir les aidants :

Voisinage et intergénérationnel avec le Centre de Rencontre des Générations.

3.2.2.2) Prospector, soutenir et former les bénévoles :

Moyens nécessaires au bénévolat.

3.2.2.3) Animation de la vie associative :

Réunions nationales, locales, communication interne, outil Kiosque ...

3.2.2.4) Action internationale :

Participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces charges concernent le traitement des dons et des legs et comprennent principalement :

- Les mailings, le routage, les brochures, les locations d'adresses, les affranchissements, les honoraires relatifs aux campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de structures des services de recherche de fonds, de gestion des legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Outre une quote-part de frais de personnels, il intègre les charges financières et exceptionnelles, hors dotations aux provisions.

3.5) Présentation des financements apportés

Les financements apportés par l'association à d'autres entités sont affectés analytiquement en fonction des activités financées.

Les financements apportés à PFP-AGE sont affectés selon son propre plan analytique, qui a été homogénéisé avec celui de l'Association.

4) Dons et legs traités par l'association puis virés à des structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

Les dons et les legs qui transitent par l'association Petits Frères des Pauvres pour être ensuite transmis, soit au Fonds de dotation Transmission et fraternité, soit aux EAT associatives (équipes d'action territoriales ayant choisi de rester des associations avec une personnalité juridique distincte, mais liées à l'Association Petits Frères des Pauvres par convention) figurent au CER de la manière suivante :

- En ressources, dans les dons et legs collectés pour leurs montants bruts
- Pour les emplois, dans les missions sociales réalisées en France pour leurs montants nets et en frais de recherche de fonds pour les frais de traitement des dossiers